

Référentiel Qualification

Date d'application :
25 octobre 2011



Aménagements
Récréatifs
et Ludiques

Aires Ludiques

7

Sommaire

Préambule	3
Compétence, savoir-faire	3
Qualification probatoire	3
Dispositions particulières	3
Recours à la sous-traitance	3
Exigences de certificats de capacité	3
Qualifications	4
70 Aires de Jeux.....	4
700 Aménagement/Création.....	4
701 Installation d'Equipements.....	4
Production de certificats de capacité.....	4
71 Sols Amortissants.....	5
710 Préfabriqués synthétiques (dalles, gazon synthétique, moquette...).....	5
711 Coulés in situ.....	5
712 Matériaux particuliers : copeaux, écorces, sable... ..	5
Production de certificats de capacité.....	5
72 Structures Ludiques & Sportives.....	6
720 Skate, Roller, Bmx,... ..	6
721 Multisports.....	6
Production de certificats de capacité.....	6
Maintenance.....	6

Préambule

Espaces récréatifs et ludo-sportifs permanents comprenant l'aménagement d'aires de jeux, de skate, roller, bmx, multisports et fitness de plein air.

Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit disposer à minima d'un technicien dans le domaine de la qualification demandée. Leur savoir-faire est attesté par le responsable de l'entreprise. Les compétences peuvent être détenues par un seul ou plusieurs collaborateurs de l'entreprise.

Les moyens d'études d'exécution de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 1 an d'expérience dans le domaine et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.

Exigences de certificats de capacité

Pour être éligibles à la qualification, les entreprises présenteront des certificats de capacité concernant des réalisations n'allant pas au-delà **d'une année**.

Pour les sols amortissants :

Chaque certificat de capacité précisera la surface de la réalisation.

Cas particuliers pour la qualification 720

L'entreprise présentera des certificats de capacité concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **trois années**.

Qualification probatoire

La qualification probatoire est attribuée pour une période d'une (1) année, renouvelable une fois pour la même activité aux entreprises ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant, sous réserve de remplir les exigences d'identification, juridiques, financières, moyens humains, matériels et d'assurances telles que définies au Référentiel d'Attribution des Qualifications.

Une vérification portant notamment sur les moyens humains et matériels sera déclenchée si l'Entreprise n'a pas atteint le seuil de références fixé au référentiel sectoriel.

Dispositions particulières

Concerne uniquement les entreprises implantées dans les Dom-Com.

Se reporter au chapitre "Production de certificats de capacité", ainsi qu'au référentiel d'attribution (art. 3.5.2).

Qualifications

70 Aires de Jeux

700 Aménagement/Création

Mise en œuvre pour l'ensemble des phases nécessaires à la création et réalisation d'aires collectives destinées à être utilisées par des enfants.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

701 Installation d'Équipements

Pose des équipements d'aires de jeux d'enfants.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
700	10	5	descriptif + 3 photos
701	10	5	descriptif + 3 photos

Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

71 Sols Amortissants

710 Préfabriqués synthétiques (dalles, gazon synthétique, moquette...)

711 Coulés in situ

712 Matériaux particuliers : copeaux, écorces, sable....

Sols amortissants permettant d'absorber l'impact : matériaux coulés, préfabriqués ou particuliers

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée.

De plus, à l'appui de ces certificats présentés, l'entreprise doit préciser la **surface annuelle** des réalisations dans cette activité.

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
710	10	5	mention surface 1 rapport d'essai <i>in situ</i> * + descriptif + 3 photos
711	10	5	mention surface 1 rapport d'essai <i>in situ</i> * + descriptif + 3 photos
712	5	2	mention surface + fiche technique des matériaux mis en œuvre + 1 photo

* Production d'un rapport d'essai in situ établi par un laboratoire ou organisme tiers pour l'une des réalisations présentées.

Nota : le rapport d'essai in situ n'est pas exigé dans le cadre des entreprises implantées dans les Dom-Com.



Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

72 Structures Ludiques & Sportives

720 Skate, Roller, Bmx...

Ces installations à vocation sportive et ludique sont en accès libre (planches à roulettes, patins en ligne et vélos bicross).

L'ensemble comprend les équipements destinés à confiner les activités sur le terrain (lanceur, table, barre de glisse, rampe, quarter...).

721 Multisports

L'ensemble comprend les équipements destinés à délimiter les activités sur le terrain (frontons, lisses, pare ballons, etc.).

Ces espaces de proximité comprennent les installations d'aires d'activités multiples à vocation sportive et ludique en accès libre (football, basket-ball, handball, volley-ball, autres jeux de balles et ballons).

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
720	5 sur 3 ans*	1	descriptif + 1 photo
721	3	1	descriptif + 1 photo

* 5 réalisations sur trois années.

Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

Maintenance

Se reporter au référentiel "Maintenance".